

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal

le 24 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt quatre novembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance à la mairie de Le Pas, sous la présidence de Magali LAUNAY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents (10) : LAUNAY Magali, Maire, LECARPENTIER Raphaël, LESAVOUREY Cyril, Adjoint, NEEL Romain, GRINENWALD Jacky, GOUSSIN Gaëtan, HAVARD Jessica, Nicolas GRANGER, Julien LECOMTE (arrivé à 20h10), Anita GUYARD

Absents excusés : Solenne FOUASSIER

Secrétaire de séance : Jessica HAVARD

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 03 novembre 2023
2. Présentation du rapport assainissement non collectif 2022
3. Commission travaux : remplacement de M. THERIAU
4. Réfection des ponts : modification de la délibération n°2023-45
5. Convention de participation financière de la CCBM pour les travaux sur les ponts
6. Rénovation du préau : présentation de devis
7. Demande de subvention de l'APEL
8. Demande de subvention de l'association EOS
9. Redevance France Télécom
10. Litige avec la société CORVEE
11. Décision modificative n°1
12. Demande de Le Pas Sport
13. Questions diverses

Mme Le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : Devis des Jardins Gorronnais

1 – Validation du compte rendu de la réunion du 03/11/2023

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Devis des Jardins Gorronnais

Dans le cadre du marché pour les pavillons, Les Jardins Gorronnais, lot n°10, nous ont transmis un devis de travaux supplémentaires pour la fourniture de bâche et de végétaux pour les talus. Ce devis s'élève à 2802 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce devis supplémentaire et autorise Madame le Maire à le signer.

Délibération n°2023-55

Le branchement électrique sera fait le 11 décembre. Pas de date de livraison à ce jour.

Arrivée de Julien LECOMTE à 20h10

3 – Présentation du rapport assainissement non collectif 2022

Madame le Maire présente au conseil le rapport d'assainissement non collectif 2022 transmis par le SIAEP.

En résumé, il y a eu 67 contrôles : 3 absences d'installation, 10 installations non conforme avec danger, 41 non conforme sans danger et 13 avec peu ou pas de défauts.

Le rapport est consultable en mairie.

Aucune observation n'est formulée.

4 – Commission travaux : remplacement de M. THERIAU Mickaël

Suite à la démission de M. THERIAU Mickaël, il est nécessaire de nommer un nouveau membre pour la commission travaux.

M. NEEL Romain et M. GOUSSIN Gaëtan sont désignés pour faire partie de la commission travaux à compter de ce jour.

Délibération n°2023- 56

5- Réfection des ponts : modification de la délibération n° 2023-45

Sur la délibération n°2023-45, il a été indiqué par erreur que c'est Mayenne Ingénierie qui a retenu STPO pour effectuer les travaux sur les deux ponts alors qu'il s'agit en fait de la commune.

Il convient donc d'indiquer que : la commune retient l'entreprise STPO, sur les conseils de Mayenne Ingénierie, pour un montant de 18 794.58 € TTC pour le pont de la Jouillère et 10 935.36 € TTC pour le pont de l'Aunay.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de rectifier cette délibération.

Délibération n°2023- 57

A ce jour, les travaux sont terminés. Concernant la subvention accordée pour ces travaux, suite au courrier envoyée à la Préfète, nous aurons peut-être droit à un reliquat de DETR.

La commission travaux va solliciter un devis auprès de Geoffrey BAHIER pour un devis pour l'entretien des joints au dessus du muret.

6 – Convention de participation financière de la CCBM pour les travaux sur les ponts

Dans le cadre de sa compétence « voirie », la CCBM va verser à la commune une participation financière suite aux travaux de réfection de l'étanchéité des ponts. Celles-ci seraient de 3608.12 € pour le pont de La Jouillère et 1804.06 € pour le pont de l'Aunay.

Pour rappel, le montant de ces travaux s'élevaient à 28 198.44 € TTC pour le pont de la Jouillère et à 18 727.10 € TTC pour le pont de l'Aunay.

Afin de percevoir ces participations financières, il est nécessaire que le conseil autorise Mme Le Maire à signer la convention avec la CCBM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Délibération n°2023-58

7 – Rénovation du préau

M. LECARPENTIER indique au conseil qu'il a seulement reçu un devis de maçonnerie sur les deux demandes faites. Concernant la charpente-couverture, plusieurs artisans ont été sollicités mais aucun retour à ce jour. Il indique donc qu'il va élargir son périmètre de recherches.

Madame le Maire en profite pour présenter un devis qu'elle a reçu pour le bâchage du clocher.

Il va être étudié la possibilité de regrouper ces deux dossiers au niveau des demandes de subvention.

8 – Demande de subvention de l'APEL

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'APEL sollicitant une subvention exceptionnelle de 2000 € dans le cadre d'un voyage scolaire en Savoie, en février 2024. Celui-ci concerne 17 élèves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'APEL de l'école François Xavier pour leur voyage scolaire.

Délibération n°2023-59

9 – Demande de subvention de l'association EOS

Madame le Maire expose la demande de cette association qui intervient au service pédiatrique cancérologique d'un hôpital parisien. Un bénévole de cette association s'est proposé de faire l'animation au repas des plus de 65 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 250 € à cette association.

Délibération n°2023-60

10 – Redevance France TELECOM

Madame le Maire propose au conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2023, selon le barème suivant :

- Pour les infrastructures aériennes, par km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : 62.60 € le km

Nous avons 23.82 kms sur la commune. Le montant de la redevance pour 2023 serait donc de 1491.13 € arrondi à 1491 €. (1354 € l'an passé)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du conseil autorisent Madame le Maire à solliciter cette redevance d'un montant de 1491 € auprès des opérateurs de Télécommunications.

Délibération n°2023-61

11 – Litige avec la société CORVEE

Pour rappel, en 2022, nous avons eu un souci pour le paiement de 2 factures à l'entreprise CORVEE, suite à un piratage informatique. Nous avons aussitôt porté plainte en mai 2022.

La 1^{ère} facture s'élevait à 2394.09 € TTC et la deuxième à 1 527.03 € TTC.

Une enquête judiciaire a été ouverte. Nous avons récemment reçu du tribunal judiciaire de Laval un avis de classement sans suite car l'enquête n'a pas permis d'identifier les personnes ayant commis l'infraction.

La trésorerie nous a informé le 6 novembre dernier qu'ils avaient reçu un rejet du virement pour la facture de 1527.03 € TTC, ce qui leur permet donc de régler la facture sans que la commune n'ait à supporter cette dépense une 2^{ème} fois.

Concernant l'autre facture, il convient de la régler de nouveau et si la même chose se reproduit nous en seront alors rembourser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise donc Madame le Maire à régler de nouveau la somme de 2394.09 € TTC à l'entreprise CORVEE.

Délibération n°2023-62

12 – Décision modificative n°1 – Budget communal

Plusieurs réajustements sont à effectuer en cette fin d'année. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative.

Section fonctionnement

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
---------	---------	----------	----------

615221	Entretien des bâtiments publics		- 2353.00 €
6611	Intérêts des emprunts		180.00 €
673	Mandats annulés		2173.00 €
Total DM n°1			0 €
Total section fonctionnement		770 508.44 €	770 508.44 €

Section investissement

Opération	Article	Libellé	Recettes	Dépenses
107	2115	Terrains bâtis		- 6510.00 €
92	2116	Cimetière		4110.00 €
99	2132	Constructions		2400.00 €
Total DM n°1				0 €
Total section investissement			827 374.72 €	827 374.72 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à la majorité, approuve la décision modificative n°1 au budget principal.

Délibération n°2023-63

13 – Demande de Le Pas Sport

- L'association Le Pas Sport sollicite la commune pour l'achat de dalles pour le vestiaire. M. GOUSSIN présente le devis d'un montant de 204.00 €. Celui-ci est accepté.

- M. GOUSSIN présente ensuite plusieurs devis concernant l'achat d'un robot de tonte pour le terrain de foot. Les prix étant très élevés, il lui est demandé de voir pour des devis de location. Cette question sera revue lors d'une prochaine réunion.

- Rénovation de l'éclairage du terrain de foot (ampoules LED) : M. GOUSSIN présente les 3 devis reçus.

Entreprise Yess électronique : 1290.65 € HT

Entreprise RUBION : 2777.65 € HT

Entreprise LEDUSTRY : 3680 € HT

Il est procédé à un vote à main levée. L'entreprise Yess Electronique est retenue à la majorité (1 abstention : M. GRANGER) pour le montant de 1290.65 € HT. Cette somme sera prévue au budget 2024.

Délibération n°2023-64

- Achat de cendriers : M. GOUSSIN présente le devis qu'il a reçu pour 4 cendriers et un collecteur pour un montant de 2268.00 €. Cette question sera revue ultérieurement et proposée au service propreté de la CCBM pour élargir au bocage.

- Mutuelle communale, M. GOUSSIN informe qu'il serait possible de souscrire un contrat pour une mutuelle communale. Une rencontre avec une commerciale aura lieu mi-décembre et d'autres devis seront demandés.

14 – Questions diverses

- Dates des prochaines réunions de conseil : 19 janvier – 20h
16 février – 20h
22 mars – 20h (vote du budget)
- Achat du bâtiment associatif : le vendeur s'est retracté malgré un accord oral entre les deux parties. Le prix convenu était de 7400 € TTC, bilan amiante compris
- DIA 15 rue de Normandie
- Mercredi 29 novembre – 20h : ouverture des plis dans le cadre de la consultation des entreprises pour les travaux de l'épicerie
- Repas de Noël de l'école : 22 décembre
- Fête des lumières : 8 décembre
- Repas des aînés : 3 décembre (1h de préparation la veille)
- Terre de jeux 2024 : cérémonie de remise des plaques le 29 novembre. Mme Le Maire et M. GOUSSIN y assisteront
- Logement 8 rue des Trois Vallées : suite à de nombreux impayés, le locataire a été expulsé et a jusqu'au 22 janvier pour enlever ses meubles.
- Des diagnostics énergétiques sont en cours sur certains logements et sur l'épicerie
- Zones d'accélération EnR : réunion de travail le 12/12/2023 à 20h suivie d'une réunion de conseil à 20h45. Une concertation publique aura lieu début janvier.
- Incendie de la maison 9 rue du Bocage : la commune a été mise hors de cause pour le moment. Les experts vont convoquer ENEDIS.
- Terrain de foot : une partie est abîmée. La question d'une plaque de gazon ensemencée de 14m² va être étudiée
- Elagage des haies du terrain de foot : un devis de 17 400 € TTC est présenté. Ce devis étant trop élevé, une autre solution est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

Le Maire

Le secrétaire

